

**MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES**

**CENTRE DES MUSIQUES ARABES ET MEDITERRANEENNES**

**Avis de consultation N° 03/2022**

**Gestion de distribution et de monétisation du contenu de la plateforme musika.tn.**

Le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes, domicilié, sis au 8, rue du 2 Mars 1934, Sidi Bou Said, Tunis (ci-après le CMAM), se propose de lancer une consultation qui a pour objet d'établir un partenariat avec une société de gestion de distribution et de monétisation du contenu de la plateforme musika.tn.

Les sociétés locales spécialisées en gestion du contenu audio-visuel et qui ont un accord préalable dûment signé avec un opérateur téléphonique local, et intéressés par le présent appel d'offre, peuvent retirer gratuitement le TDR auprès du bureau d'ordre au siège du centre « palais du Baron d'Erlanger, 8, rue du 2 mars 1934.2026 Sidi Bou Saïd – Tunis tous les jours de 9h à 13h00 sauf les samedis et dimanches, et ce à partir de la parution du présent avis, ou télécharger du site du CMAM :

<http://www.cmam.tn/opendata/fr.html>

Les offres doivent parvenir directement au bureau d'ordre central du CMAM ou par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par Rapide-poste au nom de Madame la directrice générale du CMAM à l'adresse sus-indiquée au plus tard le lundi 18 avril 2022 à 13h, le cachet du bureau d'ordre central du CMAM faisant foi. L'enveloppe extérieure doit porter la mention :

**« Consultation n° 03/2022 - Gestion de distribution et de monétisation du contenu de la plateforme musika.tn -**

Les documents exigés au TDR doivent être originaux ou certifiés conformes aux originaux. Le CMAM se réserve le droit de rejeter toute offre qui ne sera pas accompagnée de tous les documents exigés par le TDR ou qui parviendra au bureau d'ordre central du CMAM après la date limite de réception des offres et d'une manière générale qui n'est pas conforme aux conditions prévues dans TDR.

